



Chères Saint Mesmines, chers Saint Mesmins,

Ouvrir les fenêtres, observer la végétation se réveiller, profiter des journées plus longues.... On aime le printemps, il égaye notre quotidien !

Néanmoins, c'est dans une période contrainte et compliquée, que nous avons voté le budget. Nous avons décidé cette année encore de ne pas augmenter le taux d'imposition de la commune, mais l'Etat par contre augmente les bases de 7,1%.

La hausse du coût de l'énergie, l'inflation galopante vont impacter nos dépenses. En élus responsables, avec les services municipaux, nous mettons un point d'honneur à prendre en compte l'amélioration énergétique dans les projets communaux, par exemple avec l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin.

Voici un aperçu de l'état de nos projets :

- L'enfouissement des réseaux et le passage de l'éclairage public en LED seront bientôt terminés pour le petit Sainte Mesme (voir photos dans les pages qui suivent).
- L'étude est en cours pour le reste du village (enfouissement des réseaux + LED)
- Concernant la modification du PLU, nous entamons la phase d'enquête publique pour laquelle je vous encourage à exprimer vos avis et opinions (voir article dans les pages qui suivent).
- Pour le contrat rural qui englobe la rénovation de notre salle polyvalente et l'aménagement du chemin des écoliers, les différentes études sont toujours en cours, y compris une étude thermique. Le contrat devrait pouvoir être lancé dans les mois à venir.



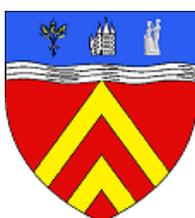
Les études peuvent paraître longues car il arrive que l'on rencontre des imprévus. Certains projets sont complexes, longs à mettre en œuvre et pas toujours exempts de mauvaise surprise. Il est néanmoins nécessaire qu'elles soient effectuées de manière rigoureuse pour s'assurer, d'une part de la qualité des travaux et d'autre part, pour permettre d'optimiser toutes les subventions auxquelles nous pouvons prétendre et conséquemment minimiser les dépenses et l'endettement de la commune.

Sainte Mesme bouge, innove avec un grand nombre de festivités. Merci aux associations locales et au Comité des fêtes pour leur dynamisme.

Un petit rappel : merci à tous de bien vouloir respecter les règles de vie en société au quotidien en matière de circulation routière, de gestion des animaux domestiques, d'entretien des espaces verts privés afin que nous puissions tous vivre en harmonie dans notre village.

Je vous souhaite un bon printemps et un bel été en douceur.

Votre Maire  
Isabelle COPETTI



# Travaux d'enfouissement des réseaux au Petit Sainte Mesme

Les travaux ont avancé de façon plus rapide que prévue et les nouveaux lampadaires, raccordés provisoirement, éclairent déjà le quartier. Les terrassements sont terminés, à l'exception de trois fouilles qui restent ouvertes dans l'attente des raccordements des transformateurs EDF. Une partie des riverains a déjà basculé du réseau aérien vers le réseau souterrain électrique. La bascule ENEDIS des derniers riverains sera effectuée fin mai. Le réseau téléphonique Orange et la fibre basculeront, quant à eux, en juin et juillet. Les câbles aériens puis les anciens poteaux en bois et en ciment seront enlevés à la rentrée, courant septembre et octobre.



## Avis d'enquête publique

### Projet de modification N°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte Mesme

Par arrêté n° 2023/12 du 14 avril 2023, le Maire de Sainte-Mesme a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

À cet effet le Président du Tribunal Administratif a désigné M. Nicolas POLINI en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

L'enquête publique se déroulera du :

**9 mai 2023 au 12 juin 2023** inclus soit pendant 35 jours consécutifs.  
En mairie de Sainte-Mesme aux jours et horaires d'ouverture habituels.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Sainte-Mesme aux dates et horaires suivants :**

- **Le mardi 9 mai de 9 H à 12 H**
- **Le lundi 22 mai de 9 à 12 H**
- **Le lundi 12 juin de 14 H à 18 H 30**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- Sur papier et sur un poste informatique, en mairie de Sainte-Mesme, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la mairie de Sainte-Mesme : [www.saintemesme.fr](http://www.saintemesme.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Sainte-Mesme, aux jours et horaires habituels d'ouverture
- Par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie - Place Auguste Maquet, 78730 Sainte-Mesme.
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@saintemesme.fr](mailto:mairie@saintemesme.fr)

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Sainte-Mesme et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet de Sainte-Mesme : [www.saintemesme.fr](http://www.saintemesme.fr)

## Judo à l'école

Le 10 Mars, Tom, professeur de judo à Sainte Geneviève des bois, est venu initier toute l'école au judo. Nous avons adoré !



## Sortie à Chartres

Jeudi 6 Avril, les CM1 et les CM2 sont allés à Chartres pour découvrir les secrets de la réalisation des vitraux.

« Le matin, nous avons fait un premier atelier où nous avons fabriqué notre propre vitrail. Puis l'après-midi nous avons visité la cathédrale pour comprendre son architecture. Nous avons appris ce que sont les contreforts, les arc boutants, les voûtes à croisée d'ogives... puis nous avons essayé de construire des voûtes et des contreforts à l'aide de cubes en bois. »



« Jeudi 6 avril, nous sommes partis à Chartres en prenant le bus.

Nous sommes allés dans un musée qui s'appelle le musée de l'école. Nous avons écrit avec un porte-plume. Nous avons vu qu'autrefois, les enfants punis allaient au coin avec le bonnet d'âne. On n'avait pas le droit d'écrire de la main gauche. Si on avait 10 bons points, on gagnait une image. Les maîtres pouvaient aussi donner des coups de règle sur les doigts.

À cette époque, il n'y avait pas d'eau au robinet, donc ils allaient chercher l'eau dans un puits.

En sortant du musée, nous avons pique-niqué sur des tables.

Puis nous avons vu les vitraux de la cathédrale et nous sommes allés dans l'école du vitrail où nous avons dessiné des rosaces sur du verre avec de la peinture. Nous avons emporté nos rosaces et nous sommes revenus à l'école dans le bus.

C'était trop bien !»



# Bibliothèque

La bibliothèque de Ste Mesme est heureuse d'accueillir un nombre grandissant d'oreilles attentives à chaque lecture de conte. Avant l'été nous vous proposons encore deux dernières lectures, qui se tiendront le mercredi 31 mai et le mercredi 21 juin. Les jours rallongeant, nous profiterons de la clarté et de la douceur printanière, pour partager un goûter, petits et grands à l'extérieur de la bibliothèque.

Nous vous rappelons que, si vous ne l'avez toujours pas fait, vous pouvez vous connecter à notre nouveau portail, afin d'y découvrir tous nos ouvrages ainsi que les actualités de votre bibliothèque.

L'Equipe de la bibliothèque



## Règles de bon voisinage

Les beaux jours reviennent et avec eux l'envie de profiter de nos rues et jardins. Afin que cela reste agréable pour tous, nous nous permettons de vous rappeler les règles de bon voisinage concernant l'utilisation des engins à moteur dans les jardins.

Nous rappelons également l'intérêt d'une circulation apaisée dans les rues pour la sécurité de tous.

### Nuisances sonores et entretien extérieur

L'utilisation d'engins divers à moteur (tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, ponceuse, etc.) est autorisée uniquement dans les créneaux horaires suivants :

- En semaine de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les jours fériés en semaine de 10h à 12h
- Interdite le dimanche

### Brûlage des déchets verts

Totalement interdit sur la commune et dans tout le département.

### Taille des haies et des arbres

Les haies doivent être taillées tant à la limite de propriété voisine qu'à celle du domaine, à une hauteur maximum de deux mètres. Les arbres doivent être taillés s'ils sont susceptibles de toucher les câbles électriques et téléphoniques.

### Déjections canines

Les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse. Merci de ramasser les déjections de vos chiens sur les trottoirs partagés et dans les espaces verts publics.

### Nettoyage des trottoirs

Le nettoyage des trottoirs est de la responsabilité des riverains pour la partie la plus proche des habitations. Merci de prendre quelques minutes pour désherber et balayer les débris devant chez vous.

### Stationnement

Sur la voie publique, merci de stationner uniquement sur les emplacements réservés à cet effet, et non pas sur les trottoirs !



# Comité des fêtes

## Fête de la musique

Le Comité des fêtes organise la **fête de la musique** à Sainte Mesme le samedi 24 juin. Deux scènes sont prévues :

- Une petite scène intimiste pour les débutants (enfants et adultes) et les duos
- Un grande scène pour les groupes

Vous ou votre enfant faites de la musique et vous souhaitez monter sur scène pour un morceau ou deux, c'est l'occasion !

Vous avez un groupe même si vous ne présentez que deux ou trois chansons, nous serions ravis de vous programmer.

Information et contact :  
comitedesfetes.sm@gmail.com .



## Rallye Touristique

Le Comité des fêtes organise le 4 juin 2023 le 1er rallye touristique ouvert aux automobiles et aux motos.

Ce rallye est ouvert à tous. L'équipage doit être composé de 2 personnes minimum et de 5 personnes maximum en fonction des caractéristiques du véhicule enregistré.

Le programme du 4 juin 2023 :

8h00 : RDV Place Auguste Maquet devant la Mairie - Remise du premier indice pour obtenir le Road-book  
8h30 : Café-croissant à l'Épicerie de Sainte-Mesme  
9h00 : Départ pedestre différé des équipages (1 départ toutes les 3 minutes)  
12h30 : Pique-Nique  
17h00 : Arrivée des premiers équipages  
18h30 : Remise des derniers Road-book  
18h45 : Verre de l'Amitié, Classement et remise des prix  
19h00 : Buffet campagnard

L'inscription est ouverte jusqu'au 14 mai 2023 à 18 heures auprès du Comité des Fêtes. Le bulletin d'inscription et le chèque de participation libellé à l'ordre du « Comité des Fêtes de Sainte-Mesme » devront être remis dans la boîte aux lettres de la Mairie Place Auguste Maquet – 78730 Sainte-Mesme.

Attention, nous sommes limités à 49 véhicules !

Comment gagner un maximum de point et remporter le 1er Rallye Auto-Moto :

- Une note sur 60 pour la réussite du questionnaire sur les lieux à retrouver ;
- Attention, 10 points complémentaires seront attribués à l'Équipage ayant parcouru le moins de kilomètres... !!!  
Et 30 points attribués par le jury :

## Annulation

Le comité est au regret de vous annoncer l'annulation du Barjeux du dimanche 14 mai, pour des raisons personnelles et organisationnelles.

L'événement sera reprogrammé ultérieurement. Merci de votre compréhension.

- Une note sur 10 pour le look du véhicule (un conseil, customisez le...).
- Une note sur 10 pour le look élégant de votre équipe
- Une note sur 10 pour le défi mystère qui vous sera communiqué sur le Road-Book.

Vous l'aurez compris, il va falloir nous mettre des paillettes dans la vie...

Le Jury sera composé de chaque équipage qui aura un certain nombre de points à attribuer aux autres équipages pour :

- le look du véhicule ;
  - le look élégant des équipiers ;
  - le défi mystère ;
- sans pouvoir voter pour son propre équipage.

Une participation aux frais de 22 € par participant de plus de 15 ans et de 12 € pour les moins de 15 ans est demandée recouvrant :

- l'accueil des équipages avec un café et un croissant à l'Épicerie « Enfin » ;
- la remise d'un road-book et d'une plaque de rallye par Equipage ;
- La participation au verre de l'amitié ;
- Le buffet campagnard.

Si vous souhaitez de plus amples informations et télécharger le bulletin d'inscription, flashez ce QR-code ou téléphonez à Patrick M. au 06.31.34.89.86.





## Voisinade du village

Nous vous proposons de partager un moment convivial ensemble, le samedi 3 juin à partir de midi, à côté du City Stade, dans une grande voisinade.

Comme l'année passée, chacun emmènera des couverts, assiettes, verres et de quoi se rassasier.

Barnum, tables et chaises seront fournis par la mairie.

Et nous n'aurons plus qu'à profiter d'un moment convivial.

Nous vous attendons nombreux.

## Association Quiétude et nature

Une nouvelle association a été créée en ce début d'année 2023 ; elle s'appelle « QUIETUDE et NATURE » et a pour objet :

- De préserver la qualité de vie des habitants de Sainte Mesme
- De lutter contre les nuisances sonores (salles de réceptions,...)
- D'améliorer la sécurité du village (camions, vitesse, vols,...)
- D'aider au respect du cadre de vie



L'association a déjà initié les actions suivantes :

- Rencontre avec la gendarmerie de Saint Arnoult concernant la mise en place de programmes tels que VOISINS VIGILANTS et PARTICIPATION CITOYENNE, dans le but de sécuriser le voisinage
- Rencontre avec les gérants des salles du TREFLE et de LA LISIERE DOREE
- Audit sur l'antenne 4G
- Réunion avec Madame le Maire pour évoquer les différentes solutions afin d'éviter le passage de gros camions et ralentir la vitesse des automobilistes sur l'axe principal. Un rendez-vous a eu lieu sur ce sujet avec Madame la Sous-Préfète le 27 avril
- Blocage d'un des accès à la forêt et mise en place d'une journée de nettoyage citoyen qui se déroulera le 1er juillet.



Les adhérents sont régulièrement informés par mail de l'avancée des différents dossiers.

À ce jour nous recensons 55 adhérents ; plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus et efficaces dans nos actions. C'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre en déposant le bon ci-dessous dans la boîte de la mairie. Vous pouvez également le scanner et l'envoyer à [quietude.nature@gmail.com](mailto:quietude.nature@gmail.com)

Le plus important est d'adhérer, avec ou sans participation financière...

BULLETIN D'ADHESION – [quietude.nature@gmail.com](mailto:quietude.nature@gmail.com)

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Participation :

OUI

NON

Montant :

€

Espèces ou chèque (à l'ordre de Quiétude et Nature)

## La recette de Sylvie

### Salade printanière quinoa mangue



Pour 6 personnes, il vous faut :

- 150 gr de quinoa
- 1 mangue
- 2 avocats
- 1 botte de radis
- 1 sachet de roquette
- 1 poignée de graines de sésame grillées
- 1 citron
- 8 c à s d'huile d'olive
- Sel /poivre
- Sauce de soja



1. Rincez 3 fois le quinoa puis faites-le cuire dans de l'eau bouillante additionnée d'un trait de sauce soja pendant 15 minutes environ.
2. Pendant ce temps, coupez la mangue et l'avocat en cube, et détaillez les radis en rondelle (vous n'êtes pas obligés de mettre toute la botte, faites selon votre goût).
3. Rincez le quinoa cuit abondamment sous l'eau froide pour le faire refroidir puis égouttez-le bien.
4. Mélangez le quinoa avec l'avocat, la mangue, le radis et la roquette.
5. Assaisonnez avec l'huile d'olive, le sel, le poivre à votre goût, puis parsemez de graines de sésame (ou graines de courge).
6. Servez bien frais.
7. Bon appétit et merci marmiton.org pour l'inspiration !

## Etat civil janvier 2023 – avril 2023

### Naissance

Maël PILORGET FERNANDO

21/01/2023

Charline NAOUR

08/04/2023

### Mariage

Charlotte ROUSSELOT et Vincent LE GARREC

29/04/2023

### Décès

Evelyne DI MURRO, née PERRET

03/04/2023

## Dates à retenir



Date	Évènement et lieu	Organisé par	Renseignement
8 mai 10h30	Cérémonie commémorative du 8 mai 45 – Monument aux morts	Mairie	01 30 59 41 27 mairie@saintemesme.fr
9 mai 9h-12h	1 <sup>ère</sup> permanence enquête publique - Mairie	Mairie	01 30 59 41 27 mairie@saintemesme.fr
13 mai 20h30	Concert de musique celtique - Eglise de Sainte Mesme	AJLC	06 30 95 04 27 asso.ajlc@orange.fr
20 mai	Sortie Chartres et Bonneval, la « petite Venise »	AJLC	06 30 95 04 27 asso.ajlc@orange.fr
22 mai 9h-12h	2 <sup>ème</sup> permanence enquête publique - Mairie	Mairie	01 30 59 41 27 mairie@saintemesme.fr
22 au 26 mai	Voyage dans le Tarn	AJLC	06 30 95 04 27 asso.ajlc@orange.fr
31 mai 16h30	L'heure du conte	Bibliothèque	01 30 59 43 61 www.bm-ste-mesme.fr
3 juin 12h	Voisinade - Stade	Mairie	01 30 59 41 27 mairie@saintemesme.fr
4 juin	Rallye Auto-Moto	Comité des fêtes	06.31.34.89.86
10 juin 20h30	Concert annuel Chœur de Sainte Mesme – Eglise de Sainte Mesme	Chœur de Sainte Mesme	06 79 04 59 72
12 juin 14h-18h30	3 <sup>ème</sup> Permanence enquête publique - Mairie	Mairie	01 30 59 41 27 mairie@saintemesme.fr
17 et 18 Juin	Exposition de l'atelier vitrail	AJLC	06 30 95 04 27 asso.ajlc@orange.fr
21 juin 16h30	L'heure du conte	Bibliothèque	01 30 59 43 61 www.bm-ste-mesme.fr
23 juin	Fête de l'école – cour de l'école Ouvert à tous	École de Sainte Mesme	0780318x@ac-versailles.fr
24 Juin	Fête de la musique	Comité des fêtes	comitedesfetes.sm@gmail.com
24-25 juin	Escapade en Normandie	AJLC	06 30 95 04 27 asso.ajlc@orange.fr



## Aides financières à la rénovation énergétique

Dans le cadre de l'amélioration de votre logement, saviez-vous qu'il existe plusieurs aides financières à la rénovation énergétique dont vous pouvez bénéficier.

### *Eco-prêt à taux 0%*

C'est un prêt qui vous permet de financer la rénovation de votre logement sans avoir à faire l'avance de trésorerie. Son montant peut aller jusqu'à 50 000 euros.

Vous pouvez consulter les conditions d'éligibilité sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

### *Un Coup de pouce économies d'énergies*

Cela permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer des travaux tels que chauffage, isolation, rénovation globale.

Les démarches pour obtenir ces aides doivent être faites sur <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr>

### *Le chèque énergie*

Cette aide nominative permet de vous aider au paiement des factures d'énergie de votre logement, notamment l'électricité ou le gaz pour un montant de 100 euros.

### *MaPrimeRénov'*

Elle est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière gaz ou fioul.

Le montant est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.

Renseignements sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

### *MaPrimeRénov' Sérénité*

Pour les revenus les plus faibles, cette aide financière permet d'être accompagné dans un projet de rénovation énergétique.

Pour cela, rien de plus simple, vous faites une demande en ligne en créant votre compte personnel sur [https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos\\_po](https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po)

### *La TVA à 5,5%*

Certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA réduite à 5,5%

Vous pourrez retrouver le formulaire d'attestation sur le site du service public.

### *L'aide des entreprises de fourniture d'énergie*

Des entreprises comme EDF, TOTAL et autres peuvent proposer des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie ( diagnostics, conseils, primes etc...)

La démarche en elle-même ne vous coûte rien, à part votre temps personnel.

Alors n'hésitez pas.



## Transport à la demande

### Consultez, réservez, voyagez !

- Le transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi, de 9h à 15h35, ainsi que le samedi, de 9h à 18h50, et vient compléter l'offre des lignes de bus régulières déjà existantes.
  - Ce service est disponible toute l'année.
  - Le service est accessible exclusivement sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités :
    - L'application mobile : TàD Île-de-France Mobilités
    - Le site Internet : <https://tad.idfmobilites.fr/rambouillet/>
    - Par téléphone : 09 70 80 96 63 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)
- Réservez jusqu'à 30 jours avant le trajet et au moins 1 heure à l'avance**



**Lieux accessibles par le TAD** depuis les arrêts de bus de Sainte Mesme :

- Gare de Dourdan
- Hôpital de Dourdan
- Longvilliers Gare Routière
- Collège Brassens Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Ablis Centre

et inversement depuis l'un de ces points d'intérêts vers un arrêt de bus de Sainte Mesme.

**Paiement** par n'importe quel ticket/forfait valide sur le réseau Ile de France mobilités :

- Tickets t+
- Mobilis
- Pass Navigo, etc.

Points de vente dans les gares SNCF, Transdev.

## Théâtre à l'étincelle d'Ablis



**Samedi 13 mai**  
**20h30**

Quatre comédiens adaptent la nouvelle de Prosper Mérimée, dans une comédie familiale et déjantée où se mélangent tragédie, chants et humour.

<https://etincelleablis.fr/carmen/>

<https://www.facebook.com/etincelleablis/>

**Humour - Tout public**

*Durée : 40 minutes*

*Tarifs : 10 euros (plein tarif) / 5 euros (moins de 18 ans)*

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

Lundi et jeudi 14h – 18h30

Mardi et vendredi 14h – 18h

Le samedi sur rendez-vous

01 30 59 41 27

<http://www.saintemesme.fr/>

**Comité de rédaction**

Agnès Munoz, Elise Mandon,

Jean-Pierre Dognon, Sylvie Margot

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique